|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |  |
|  | Genève, le 18 mai 2023 |
| Réf.: | **Lettre collective TSB 3/20**CE 20/CB | – Aux Administrations des États Membres de l'Union;– Aux Membres du Secteur UIT-T;– Aux Associés de l'UIT-T participant aux travaux de la Commission d'études 20;– Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT |
| Tél.: | +41 22 730 6301 |
| Télécopie: | +41 22 730 5853 |
| Courriel: | tsbsg20@itu.int |
| Web: | [https://itu.int/go/tsg20](https://www.itu.int/fr/ITU-T/studygroups/2022-2024/20/Pages/default.aspx) |
| **Objet:** | **Réunion de la Commission d'études 20 et manifestations parallèles; Arusha, 12-22 septembre 2023** |

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion de la Commission d'études 20 *(L'Internet des objets (IoT) et les villes et les communautés intelligentes (SC&C))*, qui aura lieu à Arusha (Tanzanie), du 13 au 22 septembre 2023 inclus, au siège de l'Union panafricaine des postes (UPAP).

J'attire votre attention sur la [Circulaire TSB 96](https://www.itu.int/md/T22-TSB-CIR-0096/en) (en date du 3 mai 2023), qui concerne la consultation des États Membres dans le cadre de la procédure TAP sur les projets de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4221 (ex Y.ElecMon-Reqts), Y.4222 (ex Y.smart-evacuation), Y.4223 (ex Y.SCC-Reqts), Y.4487 (ex Y.RMDFS-arch), Y.4488 (ex Y.IoT-SPWE) et Y.4604 (ex Y.IoT-MCSI). Il est rappelé aux États Membres qu'ils doivent envoyer leurs réponses à cette consultation au plus tard le **1er septembre 2023** à 23 h 59 UTC.

La réunion s'ouvrira à 14 heures le premier jour. L'enregistrement des participants débutera à 9 heures au siège de l'UPAP.

Veuillez également noter que la réunion de la CE 20 de l'UIT-T se tiendra parallèlement aux manifestations suivantes:

• La *séance d'information à l'intention des nouveaux délégués de la CE 20 de l'UIT-T* aura lieu le 12 septembre 2023, de 9 h 00 à 10 h 30 (heure d'Arusha), à Arusha (Tanzanie). Veuillez vous inscrire au préalable au moyen du formulaire d'inscription en ligne disponible sur la [page d'accueil de la commission d'études](https://www.itu.int/fr/ITU-T/studygroups/2022-2024/20/Pages/default.aspx).

• La *réunion de* *l'Activité conjointe de coordination sur l'Internet des objets et les villes et communautés intelligentes* ([JCA-IoT et SC&C](https://www.itu.int/en/ITU-T/jca/iot/Pages/default.aspx)) aura lieu le 12 septembre 2023, de 11 h 00 à 13 h 00 (heure d'Arusha), à Arusha (Tanzanie). Veuillez noter que l'inscription à la réunion de la JCA-IoT et SC&C est obligatoire (au moyen du formulaire d'inscription en ligne disponible sur la [page d'accueil de la commission d'études](https://www.itu.int/fr/ITU-T/studygroups/2022-2024/20/Pages/default.aspx)).

• La *séance spéciale du Groupe spécialisé de l'UIT sur le métavers* aura lieu le 12 septembre 2023 de 14 h 30 à 16 h 30, heure d'Arusha.

• Le *troisième Forum de l'UIT sur le thème "Les villes et le métavers: bâtir une métaville pour tous"* aura lieu le 13 septembre 2023 de 9 h 30 à 12 h 30, heure d'Arusha.

Des informations pratiques concernant la réunion sont données dans l'**Annexe A**. Un projet d'**ordre du jour** de la réunion, établi par le Président de la Commission d'études 20 de l'UIT-T, M. Hyoung Jun Kim (République de Corée), figure dans l'**Annexe B**.

**Principales échéances:**

|  |  |
| --- | --- |
| 17 juillet 2023 | – [Soumission des contributions des Membres de l'UIT-T](https://itu.int/net/ITU-T/ddp/) pour lesquelles une traduction est demandée. |
| 2 août 2023 | – Soumission des demandes de bourses ou des demandes de bourses pour la participation à une réunion électronique (au moyen des formulaires disponibles sur la [page d'accueil de la commission d'études](https://www.itu.int/fr/ITU-T/studygroups/2022-2024/20/Pages/default.aspx); pour plus de précisions, voir l'Annexe A). |
| 14 août 2023 | – Inscription préalable (au moyen du formulaire d'inscription en ligne disponible sur la [page d'accueil de la commission d'études](https://www.itu.int/fr/ITU-T/studygroups/2022-2024/20/Pages/default.aspx)).– Soumission des demandes de lettres pour faciliter l'obtention du visa (voir le document contenant des informations pratiques disponible sur la [page d'accueil de la commission d'études](https://www.itu.int/fr/ITU-T/studygroups/2022-2024/20/Pages/default.aspx)). |
| 31 août 2023 | – [Soumission des contributions des Membres de l'UIT-T (au moyen du système direct de publication des documents en ligne)](https://www.itu.int/net/ITU-T/ddp/) |
| 1er septembre 2023 | – Soumission du formulaire figurant dans l'Annexe 2 de la Circulaire TSB 96 concernant la consultation des États Membres dans le cadre de la procédure TAP sur les projets de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4221 (ex Y.ElecMon‑Reqts), Y.4222 (ex Y.smart-evacuation), Y.4223 (ex Y.SCC-Reqts), Y.4487 (ex Y.RMDFS-arch), Y.4488 (ex Y.IoT-SPWE) et Y.4604 (ex Y.IoT-MCSI). |

Je vous souhaite une réunion constructive et agréable.

|  |  |
| --- | --- |
| Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.A black and white text  Description automatically generatedSeizo Onoe Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications  | This QR code redirects to the latest meeeting information at: http://handle.itu.int/11.1002/groups/sg20 CE 20 de l'UIT-T |
| Informations les plus récentes concernant la réunion |

**Annexes**: 2

ANNEXE A
Informations pratiques concernant la réunion

**MÉTHODES DE TRAVAIL ET INSTALLATIONS**

**SOUMISSION DES DOCUMENTS ET ACCÈS**: La réunion se déroulera sans document papier. Les contributions des Membres doivent être soumises au moyen du [système direct de publication des documents en ligne](https://itu.int/net/ITU-T/ddp/); les projets de document temporaire (TD) doivent être soumis par courrier électronique au secrétariat de la commission d'études en utilisant le [gabarit approprié](https://www.itu.int/en/ITU-T/studygroups/Pages/templates.aspx). Les documents de réunion sont accessibles depuis la page d'accueil de la commission d'études, et l'accès est réservé aux Membres de l'UIT-T disposant d'un [compte utilisateur UIT](https://www.itu.int/TIES/) avec accès TIES.

**LANGUE DE TRAVAIL**: Comme convenu avec l'équipe de direction de la CE 20 de l'UIT-T, cette réunion se tiendra en anglais seulement.

**PARTICIPATION INTERACTIVE À DISTANCE**: Un service de participation à distance sera assuré au mieux pour toutes les séances pour lesquelles une demande est reçue au moins 72 heures à l'avance. Pour pouvoir accéder aux séances à distance, les délégués doivent s'inscrire à la réunion. Les participants devraient prendre note du fait que, conformément à la pratique habituelle, la réunion ne sera pas retardée ou interrompue parce qu'un participant à distance ne parvient pas à se connecter, à entendre ou à se faire entendre, selon l'appréciation du Président. Si les propos d'un participant à distance sont difficilement audibles en raison de la qualité du son jugée insuffisante, le Président pourra interrompre ce participant et renoncer à lui donner la parole tant qu'il n'aura pas été indiqué que le problème a été résolu. L'utilisation de l'outil de discussion est encouragée pour faciliter la gestion efficace du temps au cours des séances, si le Président le juge bon.

**INSCRIPTION PRÉALABLE, NOUVEAUX DÉLÉGUÉS, BOURSES ET DEMANDE DE VISA**

**INSCRIPTION PRÉALABLE**: L'inscription préalable est obligatoire et doit se faire en ligne depuis la page d'accueil de la commission d'études **au moins un mois avant le début de la réunion**. Comme indiqué dans la [Circulaire TSB 68](https://www.itu.int/md/T17-TSB-CIR-0068), dans le cadre du système d'inscription de l'UIT-T, le coordonnateur responsable doit approuver les demandes d'inscription; la [Circulaire TSB 118](https://www.itu.int/md/T17-TSB-CIR-0118) indique comment mettre en place l'approbation automatique de ces demandes. Certaines options du formulaire d'inscription ne s'appliquent qu'aux États Membres, notamment en ce qui concerne les fonctions, les demandes de services d'interprétation et les demandes de bourse. Les membres sont invités à inclure des femmes dans leurs délégations chaque fois que cela est possible.

Les **NOUVEAUX DÉLÉGUÉS** sont invités à assister à une séance d'information sur les travaux de l'UIT-T, organisée à leur intention le 12 septembre 2023.

**BOURSES**: Afin de faciliter la participation des [pays remplissant les conditions requises](https://www.itu.int/en/fellowships/Documents/2022/ListEligibleCountries2022.pdf), **deux types** de bourses sont accordés pour cette réunion:

• des bourses classiques pour la **participation à une réunion en personne**; et

• des bourses nouvelles pour la **participation à une réunion électronique**.

Les bourses pour la participation à une réunion électronique consistent en un remboursement des coûts de la connectivité pendant la durée de la manifestation. S'agissant des bourses pour la participation à une réunion en personne, jusqu'à deux bourses partielles par pays pourront être accordées, en fonction des ressources financières disponibles. Les bourses partielles attribuées pour les réunions en personne couvrent a) un **billet d'avion** (billet aller-retour en classe économique selon le trajet le plus direct/économique depuis le pays d'origine jusqu'au lieu de la réunion) ou b) **une indemnité journalière de subsistance** appropriée (destinée à couvrir les frais d'hébergement, les repas et les autres frais). Lorsque deux bourses partielles pour une réunion en personne sont demandées, *l'une au moins* devrait être sollicitée pour un *billet d'avion*. Il incombe à l'organisation d'affiliation du candidat de financer le reste des coûts de participation.

Conformément à la Résolution 213 (Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, il est recommandé de veiller à ce que les bourses soient attribuées en tenant compte de l'équilibre entre les hommes et les femmes et de l'inclusion des personnes handicapées et des personnes ayant des besoins particuliers. Les critères sur la base desquels il est décidé d'attribuer une bourse sont les suivants: budget disponible à l'UIT; participation active, et notamment soumission de contributions écrites pertinentes; répartition équitable entre les pays et les régions; demandes émanant de personnes handicapées ou ayant des besoins particuliers; et parité hommes-femmes.

Les formulaires de demande pour les deux types de bourses sont disponibles sur la [page d'accueil de la commission d'études](https://www.itu.int/fr/ITU-T/studygroups/2022-2024/20/Pages/default.aspx). **Les demandes de bourses doivent parvenir d'ici au 2 août 2023 au plus tard.** Elles doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse fellowships@itu.int ou par télécopie au +41 22 730 57 78. **L'inscription (approuvée par le coordonnateur responsable) doit être effectuée avant de soumettre une demande de bourse**, et il est vivement recommandé de s'inscrire à la manifestation et d'engager le processus de demande sept semaines au moins avant la date de la réunion.

**DEMANDE DE VISA**: Si vous avez besoin d'un visa, celui-ci doit être demandé au moins un mois avant la date de votre arrivée en Tanzanie auprès de la représentation de la Tanzanie (ambassade ou consulat) dans votre pays ou, à défaut, dans le pays le plus proche de votre pays de départ. Les délais pouvant varier, nous vous suggérons de vous renseigner directement auprès de la représentation concernée et de formuler votre demande au plus tôt. Les délégués qui ont besoin d'une lettre personnelle d'invitation à l'appui de leur demande de visa doivent remplir le formulaire disponible sur la [page d'accueil de la commission d'études](https://www.itu.int/fr/ITU-T/studygroups/2022-2024/20/Pages/default.aspx).

ANNEXE B
Projet d'ordre du jour

Réunion de la Commission d'études 20 de l'UIT-T

**Arusha, 13-22 septembre 2023**

| N° | Point | Documents |
| --- | --- | --- |
| 1 | Ouverture de la réunion |  |
| 1.1 | Outil de participation à distance |  |
| 2 | Adoption de l'ordre du jour |  |
| 3 | Projet de calendrier |  |
| 4 | Approbation du rapport de la dernière réunion de la CE 20 (Genève, 30 janvier – 10 février 2023) | [Rapport 4 de la CE 20](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-SG20-R-0004) |
| 5 | Projets de Recommandation soumis pour approbation dans le cadre de la procédure TAP | [Circulaire TSB 96](https://www.itu.int/md/T22-TSB-CIR-0096/en) |
| 5.1 | UIT-T Y.4221 (ex Y.ElecMon-Reqts) – "Exigences applicables au système de surveillance de l'infrastructure du réseau électrique fondé sur l'Internet des objets" – pour approbation | [Rapport 5 de la CE 20](https://www.itu.int/md/T22-SG20-R-0005/en) |
| 5.2 | UIT-T Y.4222 (ex Y.smart-evacuation) – "Cadre pour l'évacuation intelligente en cas de catastrophe ou dans une situation d'urgence dans les villes et communautés intelligentes" | [Rapport 6 de la CE 20](https://www.itu.int/md/T22-SG20-R-0006/en) |
| 5.3 | UIT-T Y.4223 (ex Y.SCC-Reqts) –"Exigences et capacités communes des villes et des communautés intelligentes du point de vue de l'Internet des objets et des TIC" | [Rapport 7 de la CE 20](https://www.itu.int/md/T22-SG20-R-0007/en) |
| 5.4 | UIT-T Y.4487 (ex Y.RMDFS-arch) – "Architecture fonctionnelle des systèmes de fusion de données multicapteurs de bord de route pour les véhicules autonomes" | [Rapport 8 de la CE 20](https://www.itu.int/md/T22-SG20-R-0008/en) |
| 5.5 | UIT-T Y.4488 (ex Y.IoT-SPWE) – "Cadre pour le service IoT pour la protection de la sécurité des environnements de travail" | [Rapport 9 de la CE 20](https://www.itu.int/md/T22-SG20-R-0009/en) |
| 5.6 | UIT-T Y.4604 (ex Y.IoT-MCSI) – "Métadonnées pour les informations captées par les caméras des dispositifs mobiles autonomes de l'Internet des objets" | [Rapport 10 de la CE 20](https://www.itu.int/md/T22-SG20-R-0010/en) |
| 6 | Tour de table concernant les DPI | Des participants ont-ils connaissance de droits de propriété intellectuelle, y compris de brevets, de droits d'auteur afférents à des logiciels ou de textes ou de marques dont l'utilisation pourrait être nécessaire à la mise en œuvre ou à la publication de la Recommandation à l'examen? |
| 7 | Liste des contributions |  |
| 7.1 | Contributions concernant toutes les Questions de la CE 20 |  |
|  |
|  |
| 8 | Sujets d'étude actuels et futurs en suspens |  |
| 9 | Temps forts de la réunion du GCNT (Genève, 30 mai – 2 juin 2023) intéressant la CE 20 de l'UIT-T |  |
| 10 | Travaux préparatoires en vue de l'AMNT-24 |  |
| 11 | Nomination des Rapporteurs, des Rapporteurs associés et des Rapporteurs chargés de liaison |  |
| 12 | Habilitations conformément aux Recommandations UIT-T A.4, A.5 et A.6 |  |
| 13 | Groupes régionaux de la CE 20 de l'UIT-T |  |
| 13.1 | Groupe régional de la CE 20 de l'UIT-T pour l'Afrique (SG20RG-AFR) |  |
| 13.2 | Groupe régional de la CE 20 de l'UIT-T pour la région des États arabes (SG20RG-ARB) |  |
| 13.3 | Groupe régional de la CE 20 de l'UIT-T pour l'Amérique latine (SG20RG-LATAM) |  |
| 13.4 | Groupe régional de la CE 20 de l'UIT-T pour l'Europe de l'Est, l'Asie centrale et la Transcaucasie (SG20RG‑EECAT) |  |
| 13.5 | Groupe régional de la CE 20 de l'UIT-T pour l'Asie‑Pacifique (SG20RG-AP) |  |
| 14 | Rapport sur les notes de liaison reçues par la Commission d'études 20 de l'UIT-T  |  |
| 15 | Groupe spécialisé sur l'intelligence artificielle (IA) et l'Internet des objets (IoT) au service de l'agriculture numérique (FG-AI4A) |  |
| 16 | Plans d'action pour la mise en œuvre de la Résolution 78 (Rév. Genève, 2022) et de la Résolution 98 (Rév. Genève, 2022) (Les TIC au service de la cybersanté; l'Internet des objets et les villes et les communautés intelligentes pour le développement à l'échelle mondiale) de l'AMNT |  |
| 17 | Activités de promotion et réduction de l'écart en matière de normalisation |  |
| 17.1 | Ateliers, formations et Forums présentant de l'intérêt pour la CE 20 | Séance spéciale du Groupe spécialisé de l'UIT sur le métavers (Arusha, 12 septembre 2023)Troisième Forum de l'UIT sur le thème "Les villes et le métavers: bâtir une métaville pour tous" (Arusha, 13 septembre 2023) |
| 17.2 | Kit d'information pour les nouveaux participants à la réunion de la CE 20 de l'UIT-T | Séance d'information à l'intention des nouveaux délégués de la CE 20 (Arusha, 12 septembre 2023) |
| 17.3 | Documents d'information |  |
| 18 | Activité conjointe de coordination sur l'Internet des objets et les villes et communautés intelligentes | Réunion de la JCA-IoT et SC&C (Arusha, 12 septembre 2023) |
| 19 | Questions relatives à la collaboration et échange d'informations |  |
| 19.1 | Groupe de travail par correspondance sur l'intelligence artificielle des objets (CG-AIoT) |  |
| 19.2 | lnitiative "Tous unis pour des villes intelligentes et durables" (U4SSC) |  |
| 20 | Ouverture des réunions des Groupes de travail 1/20 et 2/20 |  |
| 21 | Rapport de la réunion du Groupe de travail 1/20 |  |
| 21.1 | – Approbation des rapports sur les Questions  |  |
| – Approbation des nouveaux sujets d'étude |  |
| – Approbation du programme de travail |  |
| – Approbation des notes de liaison à envoyer  |  |
| – Consentement concernant des Recommandations  |  |
| – Détermination de Recommandations |  |
| – Approbation de textes informatifs  |  |
| – Approbation de Recommandations |  |
| – Suppression de Recommandations |  |
| 22 | Rapport de la réunion du Groupe de travail 2/20 |  |
| 22.1 | – Approbation des rapports sur les Questions  |  |
| – Approbation des nouveaux sujets d'étude |  |
| – Approbation du programme de travail |  |
| – Approbation des notes de liaison à envoyer |  |
| – Consentement concernant des Recommandations |  |
| – Détermination de Recommandations |  |
| – Approbation de textes informatifs |  |
| – Approbation de Recommandations |  |
| – Suppression de Recommandations |  |
| 23 | Activités futures |  |
| 23.1 | Réunions prévues en 2024 |  |
| 23.2 | Réunions électroniques prévues en 2023 et 2024 |  |
| 24 | Divers |  |
| 25 | Clôture de la réunion |  |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_